

en ligne en ligne

## BIFAO 76 (1976), p. 111-132

Jocelyne Berlandini-Grenier

Senenmout, stoliste royal, sur une statue-cube avec Néferourê [avec 7 planches].

#### Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

#### Conditions of Use

9782724710885

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

## **Dernières publications**

9782724710922 Athribis X Sandra Lippert 9782724710939 Bagawat Gérard Roquet, Victor Ghica 9782724710960 Le décret de Saïs Anne-Sophie von Bomhard 9782724710915 Tebtynis VII Nikos Litinas 9782724711257 Médecine et environnement dans l'Alexandrie Jean-Charles Ducène médiévale 9782724711295 Guide de l'Égypte prédynastique Béatrix Midant-Reynes, Yann Tristant 9782724711363 Bulletin archéologique des Écoles françaises à l'étranger (BAEFE)

Musiciens, fêtes et piété populaire

© Institut français d'archéologie orientale - Le Caire

Christophe Vendries

# SENENMOUT, STOLISTE ROYAL, SUR UNE STATUE-CUBE AVEC NEFEROURÊ

Jocelyne BERLANDINI-GRENIER

La statue de Senenmout présentée ici a retenu mon attention en février 1970, lors d'un stage sur les chantiers de l'IFAO et du Centre Franco-Egyptien (1). Aujourd'hui encore, elle appartient au magasin dit « Cheikh Labib » (2) de Karnak où elle fut retrouvée dans un petit appentis, enfouie sous une masse de fragments divers.

Ce monument pourtant intéressant est demeuré inédit jusqu'à ce jour (3).

(1) Stage de janvier à juin 1970 créé par M. Sauneron, Directeur de l'IFAO, à qui j'exprime ici ma reconnaissance.

(2) Magasin situé dans le secteur sud-ouest du temple de Karnak. Sur l'inventaire des quatre travées les plus occidentales, cf. le « Rapport sur les travaux de Karnak », Kêmi XX (1970), 83-4, § XIII et Goyon, BIFAO 70 (1971), 55-73.

(3) Je remercie MM. Lauffrey, Saad et Sauneron, Directeurs du Centre Franco-Egyptien de Karnak, de m'autoriser à publier ce monument.

Entre-temps, notre statue a été signalée à deux reprises par Dewachter, *BIFAO* 71 (1972), 87, n. 6 et Jacquet-Gordon, *op. cit.*, 142, n. 1, n° 17, qui fournit là, avec une bibliographie détaillée, la liste la plus complète à ce jour des statues de Senenmout. Je ferai donc référence à cette liste brièvement rappelée ci-dessous en nommant chaque

statue par son numéro d'ordre (L. 1 = Liste  $n^{\circ}$  1).

De plus, il m'a paru utile d'illustrer chaque type de monument par un symbole codifiant sa forme: pour les statues-cubes avec Neferourê, pour les statues-cubes, pour les statues portant Neferourê, pour les naophores, pour les sistrophores, pour les porteuses d'anaglyphes royaux, pour les orantes, etc.

L. 1: Berlin 2296 ( ). L. 2: British Museum 174 ( ). L. 3: British Museum 1513 ( ). L. 4: Brooklyn Museum 6768 ( ). L. 5: Caire CGC 42114 ( ). L. 6: Caire CGC 42115 ( ). L. 7: Caire CGC 42116 ( ). L. 8: Caire CGC 42117 ( ). L. 9: Caire CGC 579 ( ). L. 10: Caire JE 34582 ( ). L. 11: Caire JE 47278 ( ). L. 12: Chicago N. H. Field Mus. 173800 ( ). L. 13: Louvre E. 11057 ( ). L. 14: MMA 481497 ( ). L. 15: New York — collection

## I. — DESCRIPTION.

Malgré les dégradations, cette belle statue-cube de granit gris-noir offre, d'une manière très reconnaissable, l'iconographie classique de Senenmout tenant sur ses genoux la princesse Neferourê (Pl. XVIII et XIX, A-B).

Des coups violents ont, sans doute intentionnellement, détruit les têtes des deux personnages (1). Celle du grand dignitaire a presque totalement disparu et il ne subsiste que le bas de la perruque évasée à mèches verticales (2). Seul, le visage de l'enfant, heureusement épargné sur le côté gauche, permet de reconnaître les traits, le nez court et la bouche délicate de Neferourê (3) (Pl. XX, A).

Le corps de la statue, bien conservé, mesure 63 cm. de hauteur et environ 28 cm. de largeur. Ses inscriptions, gravées en neuf lignes horizontales, débordent largement sur les côtés (Pl. XVIII et fig. 1), tandis que le cartouche de Neferourê est à peine identifiable sur le plat droit (fig. 2 a). On peut noter que la gravure du texte présente une exécution moins soignée sur les côtés et dans la partie incurvée des pieds de la statue (hiéroglyphes plus grands).

privée — (1). L. 16: Paris — collection privée — (1). L. 17: Karnak, magasin de « Cheikh Labib » (1). L. 18: Karnak, magasin du « Karacol », n° 57 (1). L. 19: Deir el-Bahari (1). L. 20: Deir el-Bahari (1). L. 21: Deir-Roumi (1). L. 22: Edfou (?). L. 23: Gebel Silsileh (1). L. 24: Cheikh Abd el-Gournah (1).

(1) Les points de frappe ont été groupés uniquement sur les têtes. Un grand éclat a emporté la moitié droite du visage de l'enfant qui, sous la violence du choc, s'est fissuré le long de la ligne de jonction avec le corps de la statue. Remarquer aussi les mutilations de L. 3 et L. 18. Sur ce problème, cf. Barguet, CdE 28 (1953), 23-7.

Pourtant, d'autres statues de Senenmout n'ont pas eu le nez fracassé. Cf. les cinq exemplaires signalés par Bothmer dans BMA 11/2 (1969-70), 126; 142-3; pour les martelages du texte, *Ibid.*, 138, n. 20.

A l'appui d'une datation tardive (ptolémaïque, romaine ou chrétienne) pour la destruction de notre monument, voir Jacquet-Gordon, *op. cit.*, 149.

(2) Perruque commune du Nouvel Empire (Vandier, *Manuel* III, 483, C [e]) que Senenmout porte aussi sur L. 1, 2, 3, 5, 7, 13 et 18 (type constant dans la série des statuescubes avec Neferourê avec une seule exception: L. 6).

(3) La sensibilité du modelé évoque davantage le petit visage triangulaire de L. 1 que celui, plus lourd, de L. 5. — Voir également L. 2, 6 et 7 qui permettent de compléter les parties détruites et d'assurer que Neferourê portait ici, sans doute, l'uraeus d'héritière royale.

Une base <sup>(1)</sup> importante, arrondie à l'avant, exhausse l'ensemble et porte un double texte horizontal (fig. 2 b, 1-2) qui s'interrompt à la base d'un large pilier dorsal <sup>(2)</sup>. Cet élément rare au dos d'une statue-cube rappelle ici par sa forme épaisse plus un dosseret <sup>(3)</sup> qu'un pilier et paraît se terminer en forme cintrée (Pl. XX, B). Il porte une colonne de hiéroglyphes gravés qui atteignent parfois une hauteur de 4 cm. (fig. 2 c).

Aucun renseignement ne permet de connaître avec certitude la provenance de ce monument et les circonstances en demeurent jusqu'ici ignorées (4). Cependant, on pourrait penser à la célèbre « Cour de la cachette » où furent découvertes bien des statues similaires appartenant à Senenmout (5). En ce cas, les fragments des têtes détruites ont quelques chances d'être retrouvés dans d'autres secteurs de Karnak (6).

Enfin, notre document relève d'une série iconographique presque exclusivement thébaine : celle des statues-cubes illustrant le dignitaire Senenmout portant

- (1) Base massive sensiblement plus élevée à l'avant qu'à l'arrière et dont la forme lourde rappelle celle de L. 7. Cf. aussi L. 4, 5, 11 et 15. Les bases des autres statues présentent un aspect plus géométrique, souvent rectangulaire avec arêtes rectilignes. Voir L. 1 et 3.
- (2) Cf. Vandier, *Manuel* III, 451. Ici, le sommet du pilier est détruit, mais les parallèles de L. 5 et L. 6 permettent de reconstituer une forme cintrée dépassant légèrement la base de la chevelure.

Noter le pilier dorsal étroit, à peine saillant, interrompu à la base de la perruque, qui caractérise L. 1, celui de L. 11 étant impossible à préciser. L. 18 n'en porte pas. Quant aux formes pyramidante (L. 9 et sa réplique L. 14) ou obélisque (L. 4 et 16), elles semblent à exclure ici. Cf. aussi p. 116, n. 2.

(3) Sur cet aspect de dosseret à l'arrière du socle, voir L. 10 et 15 (forme cintrée) et L. 9 et 14 (forme pyramidante).

- (4) Je n'ai pu retrouver trace de cette statue dans les registres d'inventaires ou rapports de fouilles consultés.
- (5) C'est le cas de L. 5 et 6, ses consœurs, ainsi que celui de L. 7 et 8. A l'appui de cette hypothèse, on peut noter que le magasin de « Cheikh Labib » renferme un certain nombre de monuments trouvés dans cette cour. Cf. par exemple les bas-reliefs d'Aménophis Ier mentionnés par Legrain, ASAE 4 (1903), 14-17 et les statuettes détachées des sphinx d'un dromos de Toutânkhamon (complément des « dix grandes cariatides » CGC 42104 à 42110 découvertes par Legrain, ASAE 7 (1906), 229, c). Sur la Cour de la Cachette et sa grande « favissa », cf. la bibliographie détaillée de Young, BMMA 25/7 (1967), 274-5.
- (6) Cf. un bel exemple de «recollation» chez Jacquet-Gordon, *BIFAO* 71 (1972), 139 sq. Voir surtout Barguet, *Le temple d'Amon-Rê*, 279-80.

18

l'enfant royal (1). A ma connaissance, ce groupe est attesté par six autres exemplaires dont je crois utile de donner une liste récapitulative complétée par des monuments encore inédits (L. 6 et L. 8).

#### LISTE DES STATUES-CUBES AVEC NEFEROURÊ

1 — BERLIN 2296 (L. 1).

Granit noir.  $H_{\cdot} = 1 \text{ m}$ .

Pilier dorsal étroit, interrompu à la base de la perruque.

Thèbes? (2)

Don royal. L'expression *Diw m ḥswt nt ḥr nsw* montre bien que cette statue a été accordée par faveur royale et exécutée dans les meilleurs ateliers. Elle pourrait être l'archétype <sup>(3)</sup> de la série des statues-cubes suivantes qui lui empruntent volontiers son iconographie et ses textes (cf. **L. 5**, réplique la plus proche et **L. 11**).

Königliche Museen zu Berlin, Ägyptische und Vorderasiatische Alterthümer, pl. 17.

(1) Attitude PNE XIX-A définie par Vandier, *Manuel* III, 475-6. Ajouter à la liste une statue-cube de faïence verte (BM n° 35400; 6,9 cm.; provenance inconnue) du *Sup. des troupeaux d'Amon* avec le prince (Hornemann, *Types* V, n° 1228).

(2) D'après Pillet, ASAE 22 (1922), 262-3, n. 1 et Breasted, Anc. Rec. II, 151, n. f. La provenance de la tombe 71 proposée par Winlock, BMMA 2 (1928), ne mérite probablement pas d'être retenue.

(3) A l'appui de cette hypothèse, remarquer à l'intérieur d'un autre ensemble : les statues-sistrophores, le modèle L. 9, également « don royal » et sa réplique L. 14.

Dans la série des statues-cubes avec Neferourê, il faut noter que L. 11 est également

« don royal ». Il s'agit sans doute d'une réplique à échelle réduite du grand archétype L. 1 auquel elle emprunte volontiers ses inscriptions.

Dans le type naophore, L. 8, également « don royal », ne constitue peut-être pas un exemplaire unique et ses dimensions moyennes reslèteraient les proportions plus importantes d'un modèle de grande taille.

Enfin, d'autres monuments peuvent être accordés par « don royal », par exemple des statuettes funéraires. Cf. Speleers, *Figurines*, 67; Wild, *BIFAO* 56 (1956), 206, 224-25.

Noter, à la XXII°-XXIII° dyn., la même caractéristique de faveur royale pour le grand dignitaire Nakhtefmout, cf. Kitchen, *The Third Intermediate Period*, 316.

2 — Caire CGC 42114 = JE 37438 BIS (1) (L. 5).

Granit gris. H. = 1,30 m.; L. = 0,59 m. Base: H. = 30 cm.; L. = 43 cm.; Pr.: 82 cm. Senenmout, visage: H. = 18 cm.; L. = 16 cm.; yeux: H. = 2 cm.; L. = 5,9 cm.; bouche: L. = 8 cm. Neferourê, visage: H. = 13 cm.

Pilier dorsal cintré.

Texte en partie restauré sur le modèle du précédent.

Karnak. Cour de la cachette, face ouest du mur avec inscription de Merenptah. Legrain, *Statues... particuliers*, *CGC*, 62-4, pl. LXVI.

3 — CAIRE CGC 42115 = N° PROVISOIRE 16/2/21/9 (2) (L. 6) (Pl. XX, C et XXI-XXII).

Granit rose. Rongé par le salpêtre ou l'humidité. H. = 1,45 m.; L. max. = 0,69 m. Base, L. = 70 cm. Senenmout, visage : H. = 20,5 cm.; L. = 19 cm.; yeux : H. = 2,5 cm.; L. = 6,5 cm.; nez : H. = 7,5 cm.; bouche : L. = 8 cm. Neferourê, visage : H. = 15,5 cm.

Karnak. Cour de la cachette. Découverte le 26 mars 1904.

Cette statue a été sommairement publiée par Legrain, op. cit., 64, n° 42115, qui, hésitant sur l'attribution à Senenmout et la jugeant trop abîmée, n'a pas cru nécessaire d'en donner une reproduction.

A mon avis, ce monument mérite une plus grande attention. Il s'agit d'une œuvre de grande qualité, peut-être même supérieure aux précédentes, si l'on tient compte de la qualité d'exécution des deux têtes, seuls éléments conservés de l'ensemble (Pl. XXIII).

Sous la perruque évasée à mèches rayonnantes (3), le visage de Senenmout apparaît d'une structure comparable à ceux de L. 1 et L. 5, avec ses pommettes fortement marquées, ses yeux obliques bordés d'un fin listel à la

(1) Le N° de JE 37438 donné par Legrain à cette statue doit être corrigé maintenant en JE 37438 bis, le premier numéro cité renvoyant à la statue de Hor (= CGC 42253).

(2) De la même manière, le N° de JE 37450 doit être remplacé par le numéro provisoire 16/2/21/9. Cf. Musée du Caire,

Registre temporaire IV, 196-7.

(3) Cf. Vandier, *Manuel* III, 482, a. Comparer avec celles de L. 4, 10, 12, 15, 16 et celle beaucoup plus ondulée de L. 9. Malgré sa fréquence sur les autres types statuaires, cette perruque constitue une exception dans la série des statues-cubes. Cf. p. 112, n. 2.

paupière supérieure (1) et sa bouche d'un dessin presque rectiligne. Pourtant, il les surpasse par des nuances plus délicates dans le passage des différents plans, le contraste de la chevelure ondulée avec la masse polie de la figure. Enfin, le nez, à peine érodé sur l'arête, alors qu'il est détruit sur les statues précédentes, contribue à la vivante expression d'un portrait idéalisé qui mérite d'être retenu parmi les plus remarquables de Senenmout (Pl. XXIII). En revanche, le visage de Neferourê, paré de l'uraeus et de la tresse, n'offre plus que des contours effacés par l'érosion du salpêtre.

Le corps de la statue gravement endommagé forme maintenant un volume compact où se distingue à peine le passage avec la base et le pilier dorsal (2) encore gravé de quelques hiéroglyphes (3).

## 4 — CAIRE JE 47278 (L. 11).

Quartzite jaune. Haut détruit complété par les fragments de Karnak-Nord.

H. actuelle: 52 cm.; L. = 43 cm.

Pilier dorsal (sommet détruit).

Karnak, face sud du massif oriental du IXe pylône.

Jacquet-Gordon, BIFAO 71 (1972), 139 sq.

## 5 — KARNAK « KARACOL » N° 57 (4) (L. 18) (Pl. XXIV).

Granit gris-noir. Partie inf. détruite. H. actuelle = 78 cm.; L. max. = 58 cm. Senenmout, visage: H. = 31 cm.; L. = 21 cm.

- (1) Ce détail apparaît aussi sur L. 1 et 5 de la même série. Le contraire est plus attesté.
- (2) Nouvel exemple de pilier dorsal au dos d'une statue-cube. Ici, l'importance de cet élément (aussi haut que la statue!) montre une nette évolution depuis celui très étroit et à peine saillant de L. 1 et celui plus large et cintré de L. 5. Cf. p. 113, n. 2.
- (3) 'Im3h hr 'Imn. Expression banale qui confirme le dépôt du monument dans le domaine d'Amon, précisément à Karnak. Pour un parallèle, voir L. 17.
- (4) J'exprime mes remerciements au Dr. Ramadan Saad qui m'a accordé toutes facilités

pour étudier ce monument dans le magasin du « Karacol ».

Ce fragment (brièvement signalé par Dewachter, *BIFAO* 71, 87-8, n. 7) porte le n° 57 marqué par deux fois sur le plat des genoux de Senenmout, chiffre qui d'ailleurs ne renvoie pas au registre d'entrée du « Karacol ».

En fait, cette statue provient anciennement du magasin déjà cité de « Cheikh Labib », sans mention du lieu de découverte, et pose le même problème que sa consœur.

Je sais gré à M. Sayed Abd el-Hamid de m'avoir aidée dans ces recherches.

Anépigraphe.

Karnak? (1)

Restée jusqu'ici inédite, cette statue de belle qualité devait présenter des dimensions comparables à L. 5 et L. 6 (environ 1,40 m. à l'état réel). On constate immédiatement que l'anaglyphe de Makarê et le cartouche de Neferourê n'ont pas été gravés à leur emplacement habituel et qu'il est impossible de prouver l'existence d'un texte sur la face antérieure (2).

Des coups violents ont fracassé la partie médiane du visage de Senenmout, emportant le nez et le centre de la bouche. Cependant, la figure du grand dignitaire apparaît encore sous une certaine lumière (Pl. XXIV, B). Les commissures profondes des lèvres souriantes, la dilatation des yeux étirés par un trait de fard (3), la rondeur des joues recréent un portrait comparable à celui de L. 5, encadré par une perruque identique (4).

Quant à Neferourê, il reste peu de chose d'elle, mais d'une exécution soignée : la boucle tressée de l'enfance près de l'oreille droite ainsi qu'un fragment de l'oreille gauche.

## 6 — CHEIKH ABD EL-GOURNAH (5) (L. 24).

Calcaire du Gebel. Inachevée. H. = 1,34 m.; L. = 0,78 m.; Pr. = 0.74 m. Senenmout, visage : H. = 40 cm.; L. = 31 cm.

Au-dessus de la tombe 71 de Senenmout dans la partie sud de l'Assassif. *PM*, I/1<sup>2</sup>, 141; Radwan, *Die Darstellungen des regierenden Königs* (MÄS 21), 87, pl. I; Dewachter, *BIFAO* 71 (1972), 95-6, n. 4.

Ce monument simplement épannelé garde l'aspect d'un bloc engagé par

Tous ces détails permettent d'envisager l'hypothèse selon laquelle cette statue techniquement bien achevée aurait été détruite avant la gravure des textes.

- (3) Même détail sur L. 2, 4, 7, 9, 12, 15 et 16.
- (4) Perruque identique à celle de L. 5.
- (5) Cette grande statue n'a jamais fait l'objet que d'études sommaires et seul Radwan, Die Darstellungen des regierenden Königs, pl. I, donne une photographie d'ensemble.

<sup>(1)</sup> Là encore, une provenance du temple de Karnak me paraît probable.

<sup>(2)</sup> Sur L. 1, 5 et 11, les noms royaux sont gravés sur le plat des genoux de Senenmout. De plus, L. 1 et L. 11 portent des inscriptions sur les côtés, alors que ceux de notre monument sont restés anépigraphes.

l'arrière au Gebel dont il se détache un peu par une large cassure (1). Autour de lui, le roc taillé constitue une sorte de petite grotte (2).

Cette ébauche, difficilement identifiable si l'on ne possédait des documents parallèles, offre quelques traits caractéristiques. L'esquisse du visage de Senenmout accentue l'importance du nez marqué par une forme triangulaire dont la ligne de base est aussi longue que celle des lèvres. Les oreilles, exceptionnellement grandes, retiennent la perruque évasée habituelle.

Quant à Neferourê, sa tête se réduit à une boule informe émergeant du cube compact formé par le corps de son père-nourricier.

Dans la série présentée ci-dessus, notre monument de « Cheikh Labib » s'intègre facilement. On peut le considérer comme une réplique de dimensions moyennes (environ 75 cm. de hauteur à l'état réel) des grandes statues-cubes dépassant volontiers un mètre. L'exemplaire étudié ici porte donc à sept le nombre de documents illustrant ce thème privilégié du père-nourricier portant l'enfant, qui s'incarne dans une grande diversité de pierre, en particulier plusieurs variétés de granit : gris-noir, noir, gris, rose, ainsi que quartzite jaune et calcaire.

Pourtant il ne s'agit pas d'une banale copie et l'originalité de notre monument réside surtout dans le contenu des inscriptions gravées sur la face antérieure.

## II. — TEXTE.

Cartouche de Neferourê (fig. 2 a).
 Sur le plat droit, près de la tête de Neferourê.
 Très effacé.





- a) Restitution d'après L. 5.
- « L'épouse divine, Neferourê ».
- (1) Est-ce la raison de l'inachèvement de la statue? On a tenté peut-être de détacher le groupe de la paroi du gebel.
  - (2) Voir la statue assise dans la niche du Gebel

Silsileh dans James et Caminos, Gebel Es-Silsileh I, pl. 34, C-D (shrine 16). Cf. aussi les groupes statuaires de Senmen, frère de Senenmout, dans N. de G. Davies, PSBA 35 (1913), 282 sq. — Texte de la face antérieure (1) ( $\rightarrow$ ; fig. 1).

- a) Disposition équivalente sur **L. 8** (Legrain, *Statues... particuliers* I, *CGC*, 66 (e), 1) et *Urk*. IV, 1473, 16. Ici, le précède le troisième trône.
- b) Le cartouche du nom de couronnement d'Hatchepsout n'a pas été martelé. Seule, la partie supérieure présente des traces d'usure occasionnées par sa place à l'angle droit de la statue.
- c) Signe de grande taille, assez endommagé.
- d) Nom de la bière écrit sans déterminatif du vase comme dans *Urk*. IV, 1640, 14 et dans Naville. *Deir el Bahari* IV, pl. CX.
- e) Paléographiquement, ce signe † est peu attesté (2). Sa forme évoque l'aspect d'un petit autel surmonté d'une flamme et on la rencontre dans les textes de quelques monuments de la XVIIIe dynastie.

Cf. Moret, Revue Egyptologique I, pl. III, I (= Urk. IV, 1501, 12); N. de G. Davies, The tomb of the vizier Ramose, pl. IX, XIX, XXI, XXIV; Urk. IV, 1846, 7; 1878, 8; 1951, 11. Il faut certainement l'identifier avec un brûle-encens différent de la cassolette habituelle . La tombe de Ramose (Davies, op. cit., pl. XX) en donne

<sup>(1)</sup> H. = 30 cm.; L. moyenne = 40 cm. Je remercie M. Traunecker pour son aide dans le relevé par latex de ce texte.

<sup>(2)</sup> Chassinat, Cat. des signes hiérogl. Impr. IFAO (1907), 60, n° 2346.

confirmation, puisque l'officiant jette les boulettes d'encens dans la flamme d'un instrument cultuel identique au signe hiéroglyphique.

En fait, ce brûle-encens apparaît déjà dans les scènes d'offrandes et textes de l'Ancien Empire (1) et du Moyen Empire (2). Au Nouvel Empire, son aspect présente une variante intéressante : le brasero porte une cupule en forme de signe-chen (3) dont la tombe thébaine n° 271 offre un très bel exemplaire (h).

La valeur *sntr* du signe est donc tout à fait assurée (5).

f) Le signe (6) gravé par le lapicide mérite aussi de retenir l'attention. Pour la forme, il ressemble au foulon *hm* (Gardiner, *Gramm.*, *Sign-List*, U 36), mais cette identification doit être rejetée ici.

Il s'agit plutôt d'un balsamaire de type comparable à celui des vases traditionnels (*ibid.*, W 1-2; Jéquier, *Frises d'objets*, *MIFAO* 47, 142, série B), mais surmonté d'un cône de graisse parfumée. On le retrouve fréquemment dans les offrandes d'onguent des temples du Nouvel Empire <sup>(7)</sup>. Cf. un des beaux exemplaires peints du temple d'Abydos (Calverley, *The temple of the king Sethos I*, III, pl. 6). Parfois, ce sont des particuliers qui en respirent le parfum dans leur tombe (Davies, *op. cit.*, pl. XVI; Balez, *MDIAK* 5 (1934), 56).

- (1) Blackman, *The rock tombs of Meir* V, pl. XIV, XXXVI.
- (2) Blackman, op. cit., III, pl. XVII, XIX (19), XXI, XXIII; Lacau, Sarcophages ant. au N.E. I, CGC, pl. XXV.
- (3) Cf. les exemples déjà cités de la tombe de Ramose. Voir aussi Naville, *Deir el-Bahari* I, pl. XXIV; II, pl. XXXVI (noter, au-dessous, un présentoir à tête de canard avec cupulecartouche également vue en plan); Davies, *Rekh-Mi-Rê*' II, pl. LXXXVIII et XCI. Enfin, sur le mur nord du reposoir de barque de Thoutmosis III, la position oi du signe-*chen* élimine la confusion possible avec le vase rond (Barguet, *Le temple d'Amon-Rê*, pl. XXI, A, 9e reg.).
- (4) Tombe de Nay à Gournet Mur<sup>c</sup>ai. Cf. Borchardt, ZÄS 68 (1932), pl. V (ici, seulement le détail sup. du brasero); Habachi-Anus, Le tombeau de Naÿ à Gournet Mar<sup>c</sup>eï (n° 271), MIFAO 97 (sous presse), p. 22 et fig. 13.

La peinture apporte des précisions intéressantes : noir pour le support et le cercle extérieur du *chen* 2, rouge à l'intérieur de la cupule et pour la flamme qui en jaillit (d'après diapositive aimablement prêtée par M. Corteggiani).

Cf. aussi Wreszinski, *Atlas* II, pl. 33 a ct dessin, pl. 33 b, nº 178. Sur les braseros, voir Jéquier, *BIFAO* 19 (1922), 88-90 et 245-49.

- (5) Graphie développée dans *Urk*. IV, 1878, 8. Sur les noms de l'ustensile lui-même, cf. *db*<sup>3</sup>w dans *Urk*. IV, 149, 12 et *B*<sup>3</sup>wy, à la Basse-Epoque, cité par Mesnil du Buisson, *Les noms et signes égyptiens désignant des vases ou objets similaires*, 80 (= *Wb*. I, 418, 11). Voir aussi *hr-stj*, Macadam, *Kawa* I, Inscr. VI, col. 3, p. 37, n. 13 et fig. 8.
  - (6) Chassinat, op. cit., 86, n° 3355.
- (7) Par exemple, Gayet, *Louqsor*, pl. XVI,59 (51); XXXVIII, 104; XXXIX, 105.

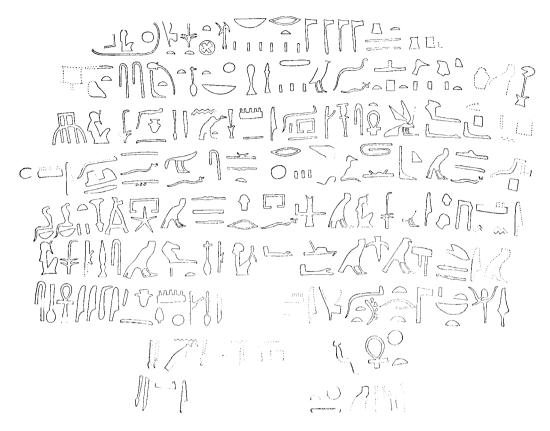


Fig. 1.

Ici, la valeur *mrht* du signe 1, paléographiquement peu usuel, paraît claire et confirmée par sa place dans l'énumération habituelle des offrandes.

- g) Pour le n, on peut noter la simultanéité de plusieurs graphies: ——, et ——, le premier étant presque toujours utilisé dans le nom de Senenmout et fréquemment dans celui d'Amon. Ce détail apparaît sur la majorité des statues de Senenmout (Dewachter, BIFAO 71, 89, n. 3; Jacquet-Gordon, op. cit., 147). Notons que la forme simplifiée du signe est attestée aussi sur une porte de Thoutmosis III (Barguet, Le temple d'Amon-Rê, 127, n. 2).
- h) Cf. p. 123, n. c.
- i) Signe faisant problème. Il a été impossible de l'identifier.
- j) Traces possibles du groupe hry-tp.
- k) Signe & , 'h/ih/3h, encore identifiable.

  Le mot 3ht est ici écrit avec deux -, le second remplaçant le déterminatif habituel du terrain.

Il est intéressant de constater la grande variété de graphies sur les monuments de Senenmout, certaines très proches : ; L. 5 (Legrain, Statues I, CGC, 63, 4); —, L. 9 (Borchardt, Statuen II, CGC, 128, 17); , L. 20 (Marciniak, BIFAO 63, 203, 10), d'autres différentes : , L. 1 (Alterthümer, pl. 17); , L. 7 (Legrain, op. cit., 65, c); , L. 14 (Hayes, MDIAK 15, 87, fig. 4); , L. 21 (Dewachter, BIFAO 71, 89, 5) à côté de la forme développée : , L. 9 (Borchardt, op. cit., 129, 1).

- l) Cf. p. 124, n. n.
- m) Toute cette ligne est très effacée, mais le signe hh est certain.
- n) Restitution possible de nfrt, w'bt dans les cadrats détruits.
- o) Cf. p. 124 n. o.

#### Traduction:

« [Offrande-que-donnent-le-roi Amon-Rê, maître] des trônes du Double-Pays, tous les dieux et déesses de Thèbes (a), le roi de Haute et Basse-Egypte, MAKARÊ.

La millier de [pains], de bière, de bétail, de volaille, de présents, d'aliments, d'encens, d'onguent, toute chose bonne et pure, (la possibilité) de respirer la brise [agréable ] pour] le ka du noble et prince, chancelier du roi de Basse-Egypte, ami unique, majordome d'Amon (b), Senenmout, juste de voix.

Le favori du roi devant [le Double-Pays] (c) <sup>6</sup> qu'Il (le roi) a choisi parmi le peuple (d) sachant qu'il (Senenmout) guiderait pour Lui le pays (e), le supérieur des greniers d'Amon-Rê (f), <sup>5</sup> celui qui voile ... (?) (g) quand le roi est dans son palais, le supérieur des secrets dans la maison du matin (h), celui qui enveloppe les deux couronnes <sup>6</sup> avec l'étoffe rouge (i), le prêtre-sematy du roi (j) dans le privé (k), le gardien du diadème dans la parure du roi (l), <sup>7</sup> l'administrateur de toute charge divine (m), le supérieur des champs d'Amon-Rê, [Senenmout], juste de voix.

L'unique excellent pour le souverain, V.S.F.!  $^{8}_{\parallel}$  Celui qui scelle [les richesses] (n), le majordome d'Amon, Senenmout, juste de voix.

- <sup>9</sup> Des millions de toutes choses [bonnes et pures pour le ka de] ...-Amon (0), juste de voix.»
- (a) Cette formule d'*Ḥtp-di-nswt* consacrée aux dieux thébains confirme l'emplacement du monument à Karnak. Cf. aussi **L. 9**, statue invoquant les divinités de Karnak, trouvée « in situ » dans le temple de Mout où elle devait être érigée comme le précise le texte de don royal (Borchardt, *Statuen II*, *CGC*, 127, 2-3).

- (b) Titre habituel de Senenmout. Cf. sa fréquence dans Hayes, Ostraka and name stones from the tomb of Sen-Mūt (N° 71) at Thebes, 48-9.
- (c) Sur cette expression mh-ib n nswt hnt  $t^3wy$  (var. plus rare : hnt idbwy), connue dès le Moyen Empire dans la titulature des hauts fonctionnaires, Janssen, De traditioneele Egyptische Autobiografie vóór het Nieuwe Rijk I, 67, 23; 68, 29, 31, 34, 36, 40; II, 99-102; Simpson, CdE 47/93-4 (1972) 47, [x + 5].
- (d) Noter la construction de *stp* avec *m-k³b* (à rajouter aux prépositions signalées par le *Wb*. IV, 337, 5-7, 13-4). Sur cette formule de choix royal, Janssen, *op. cit.*, I, 108.
- (e) Rh(w) st  $s\check{s}m\cdot f$   $n\cdot f$  t3. Dans la mesure où la lecture st est certaine, on pourrait y reconnaître un pronom dépendant à sens neutre. Cf. Lefebvre, Grammaire, § 89, a. Pour le sens prospectif de la phrase qui suit rh, cf. Gardiner, Gramm.<sup>3</sup>, § 184.
- (f) Titre fréquent de Senenmout que l'on peut rapprocher de ceux de mr 3ht, « Supérieur des champs » (cf. 1. 7 et Hayes, op. cit., 50, LXXVIII-LXXIX) et de mr hnt-š, « Supérieur des jardins » (Ibid., LXXX et n. 182).

Remarquer la description stéréotypée des activités de Senenmout comme chef de greniers : mḥ wd³w shwd šnwt (L. 9 = Borchardt, Statuen II, CGC, 130; L. 14 = Hayes, MDIAK 15, 87, fig. 4) comparable à celle citée dans Davies, Rekh-Mi-Rê' II, pl. XL, 2.

- (g) Passage très endommagé dont le sens n'a pu être identifié.
- (h) Cf. p. 125-6.
- (i) Cf. p. 126-9.
- (j) (k) (l) Cf. p. 130.
- (m) Ce titre, fréquent dans un contexte de vêture royale, est considéré comme un des plus anciens de Senenmout, puisqu'il apparaît dans sa chapelle du Gebel Silsileh (Legrain, ASAE 4, 193 sq. = James et Caminos, Gebel Es-Silsileh I, pl. 43). Noter les variantes : hrp i3t nbt (L. 2, Hierogl. Texts, BM, V, pl. 31) et hrp i3wt nb(t) ntrt (L. 20, Marciniak, BIFAO 63, 204, n. 3).
- Cf. également Urk. VII, 45, 8 et 15; Pierret, Rec. Inscr. Inéd. Louvre II, pl. 51-2, n° A 94.

Sur son association avec le *lprp lpwwt Nt (mr lpwwt Nt* pour Senenmout), cf. Jelínkova, *ASAE* 50 (1950), 332 sq.

(n) On retrouve la même expression, mais plus complète chez un autre dignitaire d'Hatchepsout : htm špssw m pr-nsw (Urk. IV, 421, 16).

D'autres monuments de Senenmout attestent son contrôle sur les biens royaux (par exemple, L. 9, Borchardt, op. cit., 128, 18-20).

(o) Cette dernière ligne très effacée ne permet pas une lecture sûre. Seule, la fin d'un nom théophore (...-'Imn) est encore identifiable (1).

Il pourrait s'agir d'une surcharge plus tardive afin de bénéficier des vertus du monument.

— TEXTE DE LA BASE (fig. 2, b, 1-2).

#### Côté droit:

« Offrande que donnent le roi Geb ... pour le ka du noble et prince ... celui qui affermit la fonction (2), Senenmout.»

## Côté gauche:

« Offrande que donnent le roi Nout, maîtresse du ciel, pour le ka du noble et prince, chancelier de Basse-Egypte, grand gouverneur de la maîtresse du Double-Pays, Senenmout, juste de voix.»

— Texte du pilier dorsal (fig. 2, c).

«L'imakh auprès de Ptah-Sokar-Osiris (3), le grand dieu, le gouverneur de la maison d'Amon, Senenmout, juste de voix.»

- (1) Je remercie M. Meeks d'avoir attiré mon attention sur ce point.
- (2) Forme plus compète sur L. 11: smn 13wt m pr-nsw (Jacquet-Gordon, BIFAO 71,
- p. 146, fig. 4, 3). Cf. aussi la statue de Kherouef, *Urk*. IV, 1875, 15.
- (3) Dédicace semblable sur L. 5 (Legrain, op. cit., 64, d).

1976

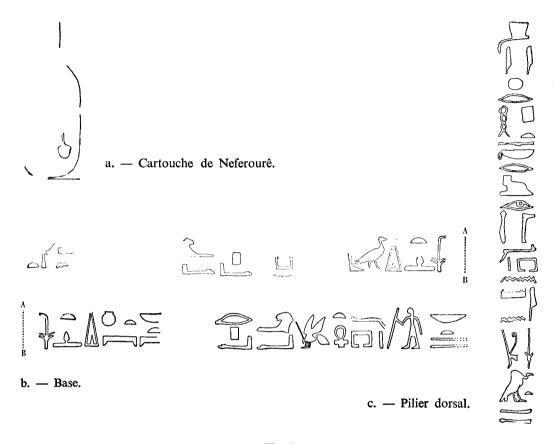


Fig. 2.

## III. — LES FONCTIONS DE STOLISTE DE SENENMOUT.

La partie la plus intéressante des inscriptions apparaît dans les lignes 5-7 du texte de la face antérieure. Là, se trouve réuni un groupe de titres qui attestent les liens de Senenmout avec la parure royale et, en particulier avec les couronnes.

L'épithète de Ḥry-sšt³ m Pr-Dw³t, « Supérieur des secrets dans la Maison du Matin » (l. 5), ne semble pas ici un simple titre honorifique hérité de l'Ancien Empire où les exemples abondants révèlent une classe privilégiée de stolistes choisis parmi les grands courtisans pour procéder à la toilette royale (1). Malgré

(1) Baer, Rank and title in the old kingdom, 180, n° 24, 282; Helck, Unters. Beamtentiteln, Index, 145.

la multiplicité de ses monuments, c'est un titre que Senenmout porte rarement et que l'on retrouve seulement sur le sarcophage (1). Aussi, il correspond sans doute à une charge réelle et inaugure une séquence de qualificatifs réservés aux officiants de la toilette.

Dès le Moyen-Empire, on possède une description significative des activités du hry-sšt<sup>3</sup> divin qui pourrait s'appliquer parfaitement à celle du hry-sšt<sup>3</sup> royal: « J'ai équipé le dieu de ses couronnes en ma fonction de Supérieur des secrets » (2). L'imposition des couronnes constitue en effet un des rites essentiels des Pr-Dw<sup>3</sup>t, « sacristies » de palais ou de temples, chapelles de purification (3) où le roi reçoit, avec l'onction rituelle, les différentes pièces de sa vêture et les insignes du pouvoir.

Ce premier titre de stoliste conféré à Senenmout le présente déjà comme un cérémoniaire participant aux cérémonies du *Pr-Dw3t* et exerçant son office de « couronneur » sur la personne du pharaon, ici probablement Hatchepsout (4).

Ainsi, l'épithète  $\underline{db}$   $\underline{W}$   $\underline{dty}$  m ins, « celui qui revêt les Deux-Couronnes de l'étoffe rouge » (l. 5-6), révèlerait un geste rituel accompli, à l'intérieur de la sacristie, par l'officiant.

La rareté même de cette expression (5) pose un problème d'interprétation. Quelle est cette vêture de tissu rouge sur les couronnes, quel est son rôle?

L'étoffe-ins(w), lin teinté végétalement en rouge-clair (6), symbolise par son

- (1) Hayes, JEA 36 (1950), pl. VII, 50 ( ), à proximité d'un autre titre rare de Senenmout: Hry-sšt3 n W3dty, ibid., 48, 55 (en partie détruit).
  - (2) Kamal, ASAE 38 (1938), 280-1.
- (3) Kees, RT 36 (1914), 1-17; Barguet, BIFAO 52 (1953), 150; Arnold, Wandrelief und Raumfunktion (MÄS 2), 71-7. Voir aussi le rôle de cette « zone de passage » dans les rites funéraires où elle est accaparée par le mort, Moret, Culte divin, 25-6; Otto, Mundöffnungsritual I, 169, 63 A.
- (h) De préférence à Thoutmosis III, d'autant plus que le monument porte le cartouche

- de Makarê. Remarquer, cependant, les cartouches des deux pharaons sur la stèle de donation de Senenmout, Helck, ZÄS 85 (1960), 23-34 et la remarque de Lesko, JARCE 6 (1967), 117.
- On connaît le nom d'une de ces « sacristies » d'Hatchepsout à Karnak. Cf. Barguet, Le temple d'Amon-Rê, 149; 313.
- (5) Je n'ai pas trouvé d'autre attestation de cette phrase.
- (6) C'est une des quatre *mnht* du culte divin journalier, Moret, *Culte divin*, 179 sq. Sur sa couleur, cf. Chassinat, *Le mystère d'Osiris au mois de Khoiak* II, 452-3; 585-6

coloris (1) le soleil, la flamme, le sang ainsi qu'une violence meurtrière toujours prête à se déchaîner (2). C'est pourquoi elle est fréquemment utilisée dans les pratiques magiques où sa couleur d'« avertissement » renforce les vertus protectrices des amulettes de tissu (3).

Ses qualités potentiellement dangereuses participent de la même nature redoutable attribuée à la déesse Sekhmet qui, sous son aspect de guerrière furieuse, répand la Flamme et le Sang <sup>(4)</sup>. Or, Sekhmet porte parfois l'épithète de *Nbt ins*, « Maîtresse de l'étoffe rouge » <sup>(5)</sup> dont la persistance, du Nouvel Empire jusqu'à la Basse Epoque, souligne l'importance.

De plus, ce tissu présente des liens particuliers avec la Basse Egypte, non seulement par son appartenance à la déesse-lionne, mais par sa localisation. Un texte du Ramesseum (6), repris à Medinet Habou, le rattache directement à la ville de

(teinture à chaud). — Pour les différentes nuances de rouge: idmy, Derchain, P. Salt 825, 111; Calverley, The temple of the king Sethos I, II, pl. 27; dšr, tms, Lefebvre, JEA 35 (1949), 74-5.

- (1) Kees, Farbensymbolik, 461-4; Posener, JEA 35 (1949), 77-81; Alliot, RdE 10 (1955),
  5, H; Schenkel, ZÄS 88 (1963), 140.
- (2) Dans la nature, le rouge fait partie des couleurs dites « prémonitoires » par les zoologues. Cf. Parker et Bellairs, *Encyclopédie de la Nature* 9, 110.
- (3) Par ex., l'amulette du P. Leyde I 346, IV, 9 (= Stricker, OMRO 29 (1948), 65) et le « nœud d'Apis », P. Leyde I 345 r° I IV, 4-5 (= Massart, OMRO 34 Supplement (1954), 31 et 100, n. 12. Voir aussi Lexa, La magie dans l'Egypte antique I, 94-8.
- (4) Bonnet, Reallexikon, 643-6; De Wit, Le rôle et le sens du lion, 312 sq.; Mecks, Génies, anges et démons (Sources Orientales 8), 46.
- (5) Au Nouvel Empire: Gauthier, Les Fêtes du dieu Min, 193; P. Leyde I 346, III, 10

(= Stricker, op. cit., 65); Montet, Les nouvelles fouilles de Tanis (1929-32), pl. LXVII, 1 et 116-7; Géographie I, 178 et n. 6. Sur la prêtresse-ins, cf. aussi Edf. I, 335.

A la Basse-Epoque: *Dend.* I, 123, 10 (corrigée abusivement en *nbt int* par Gauthier, *ASAE* 19, 202, n° 15) et sous la forme de Mout, Mallet, *Kasr el-Agoûz*, 74, 10.

Noter aussi le contexte « léonin » du titre composite *Ḥm B³stt| rk ins(w)*, p. 129 et n. 2.

Sous ses formes multiples, Sekhmet/Bastet/Mout devient l'œil de Rê, l'uraeus et en tant qu'Ouret-Hekaou, dame des diadèmes, préside au couronnement. Cf. Leclant, Mélanges Mariette, 278-9, n. 5.

Maîtresse de l'ins, la déesse léontocéphale protège grâce à lui les insignes sacrés dans lesquels elle s'incarne.

(6) Gauthier, Fêtes, 189, 1. 3 et 193.

Noter l'assimilation à l'« œil d'Horus », désignation fréquente de Taït, déesse du tissage et protectrice de la royauté. Cf. Meeks, op. cit., 27 et n. 47.

Nţrj (l'actuelle Behbêt el-Ḥagar) et met en évidence ses propriétés apaisantes (shtp) (1) et apotropaïques (2).

Aussi, on retrouve l'*ins* dans le domaine funéraire (3) où, comme protecteur de la tête, il offre ses promesses de résurrection dans les rites de conservation de la vie (4).

Il s'agit donc d'un élément important qui possède les vertus magiques du coloris et du tissage (5). Son pouvoir ambivalent forme un écran nécessaire entre des forces également dangereuses : celles de la divinité à apaiser et celles de son agresseur à repousser. Or, la Double Couronne, symbole de la royauté, constitue, par excellence, un des objets cultuels les plus précieux.

Si l'on donne à  $db^3$  le sens « envelopper, vêtir »  $^{(6)}$ , les diadèmes rayonnants de la force magique  $heka^{(7)}$ , reçoivent apaisement et protection grâce au voile rouge qui les recouvre. Cette étoffe pourrait les draper complètement comme pour les quatre amulettes de Kasa  $^{(8)}$  ou bien en partie, pièce plus ou moins large nouée autour de l'objet sacré  $^{(9)}$ .

D'ailleurs, ces bandelettes liées d'étoffe-ins qui protègent volontiers le

- (1) Gauthier, op. cit., 189, l. 2-3. Sur le rouge apaisant les dieux dans la religion romaine, cf. Pline, *Histoire Naturelle* IX (Budé), 78, §127.
- (2) Kees, *Farbensymbolik*, 461-4; Borghouts, *OMRO* 51 (1971), 43-4, 21.
- (3) Otto, Mundöffnungsritual II, 117; Sauneron, Rituel de l'embaumement, 18, 13; 19, 1.
- (h) Derchain, P. Salt 825, 149-50, no 19 (avec l'étoffe-idmy).
- (5) Sur les pouvoirs apotropaïques du tissage, Sander-Hansen, *Die Texte der Metter-nichstele (Analecta Aegyptiaca* VII), 1. 34; Meeks, *op. cit.*, 27 et n. 47.
- (6) Wb. V, 556, 12; 557, 6 et 14; Chassinat, Le mystère d'Osiris au mois de Khoiak I, 205. Cf. l'intitulé db3 mnht insy dans Calverley, op. cit., I, pl. 13; II, pl. 12, 19 et 23 et la cérémonie d'« écarter le voile » (sfh db3), Moret, Culte divin, 51-2; (sfh mnht), Calverley, op. cit., II, pl. 7, 15 (voile blane).
  - (7) Incarnation dans la déesse Ouret-Hekaou,

- Leclant, op. cit., 278-9 et 278, n. 5; Habachi, CdE 42 (1967), 35-6.
- (8) Monnet, RdE 8 (1951), 152, n. 8. Sur les objets voilés, cf. M. Doresse, RdE 23 (1971), 113 sq. Les couronnes enveloppées seraient-elles alors placées dans un naos? Malheureusement, aucune précision n'est donnée dans le rituel des couronnes du dieu Sobek (Erman, Hymnen an das Diadem). Noter une « corporation » de teinturiers de l'ins liée aux grands prêtres d'Amon (Lefebvre, Inscr. Romê-Roÿ et Amenhotep, 40, n. a; voir aussi Spiegelberg, Mus. Meermanno, 8).
- (9) Exemples nombreux sur les parois peintes des temples bien conservés. Cf. l'écran et le voile rouges de Min, Wilson and Allen, *Medinet Habu* IV, pl. 202; le pilier-*Djed*, Calverley, *op. cit.*, III, pl. 8; les enseignes, *ibid.*, I, pl. 5, 11; III, 7. Sur les bâtons ornés de tissus divins, cf. Goyon, *BdE* 52, 70, XV<sup>10</sup> et 108, n. 226.

corps (1) évoquent le titre de Basse Epoque rk insw, « celui qui lie l'étofferouge » (2), volontiers jumelé avec celui de « prêtre de Bastet » et qui désignerait les officiants du clergé de Léontopolis (3) (l'actuel Tel el-Muqdam).

On constate donc que le lien d'une étoffe-ins autour des objets sacrés constitue une pratique cultuelle assez fréquente. En ce cas, les couronnes recevraient la parure d'une bandelette rouge nouée qui jouerait un rôle un peu comparable à celui du  $s\check{s}d^{(u)}$ .

Ainsi Senenmout accomplit, par ce geste de vêture des diadèmes, une des prérogatives de son office de stoliste. Serviteur des deux symboles de la royauté, il leur prodigue des soins qui relèvent aussi de la connaissance réservée à un « Supérieur des secrets des deux couronnes » (5). Par bien des points, le rapprochement s'établit avec un autre officiant de la toilette royale, l'imy-lnt (6), « couronneur » dont les activités sont souvent explicitées.

- (1) En particulier le cou, Calverley, op. cit., I, pl. 5; III, pl. 36; Gauthier, Les Fêtes du dieu Min, 85-6; Edf. III, 311, 14-5. Parfois, l'étoffe-ins constitue le vêtement du dieu Horus, cf. Drioton, Texte Dramat. d'Edfou, CASAE 11, 76, 83 10-11. De plus, ce tissu lié présente une puissance magique accrue par le « nœud », barrage supplémentaire contre la force mauvaise (Lexa, Magie I, 95-8).
- (2) Wb. I, 100, 9; 211, 20 (graphie développée) et sous la forme (\$\scrime{\chi}\$ (\$\scrime{\chi}\$, \$\frac{\chi}{rk}\$; \$\scrime{\chi}\$, nsw/(i)nsw), lecture de M. Doresse. Cf. Yoyotte, BIFAO 52 (1953), 179, n. 2; 54 (1954), 109; M. Doresse, RdE 25 (1973), 131, n. 7. La graphie aurait-elle été facilitée par l'ornement de la couronne avec une étoffe rouge? Cf. Calverley, op. cit. IV, pl. 78. Ce titre sacerdotal pourrait d'ailleurs être emprunté au qualificatif d'une divinité léontomorphe (Sekhmet/Bastet?).
- (3) Yoyotte, *BIFAO* 54 (1954), 88-9, n. 1, à côté d'une séquence *it ntr/sm/rk insw* qui semblerait plutôt memphite, cf. les exemples cités dans Yoyotte, *BIFAO* 52 (1953), 184,

- n. 2 et 8; Malinine-Posener-Vercoutter, Stèles du Sérapéum, 165, n° 216.
- (4) Elément qui «affermirait» les couronnes, Moret, Culte divin, 168-9, n. 7; Du caractère religieux, 89-91, n. 1; Goyon, Confirmation du pouvoir royal, 55, I, 15, 87-8 (34). Sšd tissé, Alliot, RdE 5 (1946), 68, n. 3; de couleur ins, Fakhry, ASAE 42 (1943), 501, l. 3 (réf. Meeks); P. Leyde I 346, III, 9 (= Stricker, OMRO 29 (1948), 65).
- (5) Hayes, JEA 36 (1950), pl. VII, 48, 55 (en partie détruit); Ostraka and Name Stones, 51, LXXXVI. Sur le titre, cf. Hierogl. Texts BM II, pl. VII, VIII, 6; Urk. IV, 483, 13; 1389, 17-8; 1581, 3. Sur Paser, Helck, Verwaltung, 311-5, 447-50, n° 24.
- (6) Cf. la stèle de l'imy-lnt Semti dans Gardiner, JEA 39 (1953), 26. Sur le titre, Guilmot, CdE 39/77-8 (1964), 31-4; sur Paser, «supérieur des imy-lnt» et son rôle auprès de Ramsès II, Yoyotte, Annuaire EPHE 1966-7, 87-8; Vandier, Revue du Louvre 2 (1968), 99, 102-3, fig. 9, a-b.

Enfin, le titre de  $Sm^3ty$ -Hr, « prêtre-stoliste de l'Horus » (1) (Horus désignant le roi), uniquement porté par Senenmout sur notre monument (l. 6), poursuit une phraséologie qui caractérise bien les cérémoniaires de la toilette. Héritée de l'Ancien Empire (2), cette fonction offre le privilège de vêtir et d'oindre de baumes (3) la personne du pharaon. En vertu de sa charge palatine, le  $Sm^3ty$ -Hr possède l'accès aux appartements personnels du souverain comme le marque l'expression m  $w^{ee}w$ , « dans le privé » (4) (l. 6). Prêtre du roi, il accède aux salles intérieures qui protègent l'intimité royale et pénètre dans le « saint des saints » du palais.

Quant au titre 'Iry Nfr-h3t m shkr nsw, « Gardien du diadème dans la parure royale » (l. 6), il complète la séquence habituelle des épithètes qualifiant les sto-listes. Comme le précédent, il n'apparaît que sur notre monument et insiste, une fois de plus, sur la prédilection marquée du grand favori pour les couronnes. Il confirme également la parenté de cette titulature avec celle des grands stolistes du Moyen Empire (5) dont Senenmout se montre ici le fidèle héritier.

### IV. — CONCLUSION.

Les inscriptions de la statue de « Cheikh Labib » présentent un grand intérêt. Pour la première fois, elles explicitent le rôle joué par Senenmout comme prêtrestoliste auprès d'un pharaon, sans doute Hatchepsout. Jusqu'ici, seuls quelques

- (1) Grdseloff, ASAE 43 (1943), 357-66; Montet, JNES 9 (1950), 20 sq.; liste dans Gauthier, Le personnel du dieu Min, 39-47.
  - (2) Helck, Unters. Beamtentiteln, 46.
- (3) Montet, op. cit., 20; Goyon, Confirmation du pouvoir royal, 20-1, 88 (41), 95 (103). A rapprocher de l'wrhw, Goyon, BIFAO 70 (1971), 75-81.
- (h) Elle renforce la valeur « intimiste » des titres du privilégié sm³y n h° nṛr, « qui approche le corps du dieu » (Lange et Schäfer, Grab- und Denksteine II, CGC, 153, n° 20539, 17); db³ nsw m w° w sm³ty m swt dsrw(t), « qui habille le roi dans le privé, sematy
- dans les lieux sacrés » (Hierogl. Texts BM, II, pl. VII; pour la graphie As Asrw, De Meulenaere, BIFAO 61, 31, n. 3); m st 'h, « dans la salle du palais », (Grdseloff, ASAE 43, 362), préciserait la localisation dans une partie de l'ensemble palatial. Voir aussi son emploi pour les nourrices (Hierogl. Texts BM, II, pl. VIII, 9) et les favoris (L. 9 = Borchardt, op. cit., 128, 12).
- (5) Hierogl. Texts BM, II, pl. VII et VIII; Gardiner, JEA 39 (1953), 26. Survivance dans les titulatures archaïsantes de Basse-Epoque (à côté de hry-sšt3 n W3dty), Goyon, BIFAO 70 (1971), 81, n. 3.

titres épars permettaient d'entrevoir ces activités; malgré leur dispersion et leur rareté, rien ne permet de conclure qu'ils étaient simplement honorifiques.

Ici, les épithètes constituent un ensemble prosopographique homogène où la fonction aulique de Senenmout comme stoliste se dessine nettement. A côté d'une phraséologie traditionnelle, une originalité certaine se manifeste dans la notation d'un détail remarquable de la « Geste » rituelle : la vêture des couronnes royales par le tissu *ins*.

Il est intéressant aussi de voir apparaître sur notre monument des titres (Sm3ty-Ḥr, 'Iry Nfr-ḥ3t) que Senenmout ne porte sur aucun autre. De plus, ce faisceau de qualificatifs complémentaires donne un relief nouveau à certains titres déjà connus comme Mr ḥwwt Nt (1) (uniquement attesté sous cette forme chez Senenmout) et Ḥry-tp m ḥwt-bity (2).

On peut donc envisager que Senenmout ait participé aux cérémonies du couronnement, à l'intérieur des  $Pr-Dw^3t$ , et peut-être même à la célébration de la  $Heb\text{-}sed^{(3)}$ . Prêtre de la parure et du diadème, il a sans doute conféré au souverain les insignes du pouvoir pharaonique et, dans Karnak (4) même, on peut l'imaginer, célébrant avec d'autres stolistes les rituels de purification et d'intronisation.

Cette prédilection pour les symboles de la royauté rappelle la série de statues porteuses de l'anaglyphe du prénom de couronnement de la reine (5) et les mentions fréquentes de l'uraeus (6). Apparemment, le type de monument choisi ici

- (1) Titre unique porté à plusieurs reprises par Senenmout, Helck, Verwaltung, 477; Bothmer, BMA 11/2 (1969-70), 128, fig. 7 ( ) A rapprocher du titre lurp hwwt Nt, Jelínkova, ASAE 50 (1950), 337, n. 1; ASAE 55 (1958), 79-125; El Sayed, Documents relatifs à Saïs et ses divinités, 111-2, n. f. Sur le temple de Neith, Scandone, Oriens Antiquus 6 (1967), 145-68.
- (2) Cf. Hayes, *MDIAK* 15 (1957), 87, fig. 4 (back). Sur le *Hwt-bity*, Scandone, *op. cit.*, 160, n. 64; 11/3 (1972), 184 sq.
- (3) Sur le problème de la *Heb-Sed* d'Hatchepsout, cf. Hornung et Staehelin, *Aegyptiaca Helvetica* I (1974), 31, 54 et 86.

- (4) Sur le palais d'Hatchepsout à Karnak, situé sans doute près du môle nord du III° pylône et la parure solennelle qui s'y effectuait, cf. Gitton, *BIFAO* 74 (1974), 63-73.
  - (5) Cf. liste de la p. 111-2, n. 3.
- (6) En particulier, l'expression étrange rdintw nsrt f nțrt n-3t-n 3h·n·i n nsw, Allen, AJSL 44 (1927-28), 53, 5-6. Cf. aussi les hymnes à l'uraeus, Hayes, Ostraka and Name Stones, 18, n° 47, pl. IX; 27-8, n° 140, pl. XXV. Noter l'attestation d'hymne à l'uraeus pour la protection du roi, Vandier, ZÄS 93 (1966), 132-43; Goyon, BIFAO 74 (1974), 78, n° 5; 81 [E].

marque un cloisonnement net entre l'iconographie : père-nourricier avec l'enfant, et le texte qui, excepté le cartouche de Neferourê, ignore complètement la princesse héritière. Peut-être, ce thème statuaire innové par Senenmout (1) convient-il bien cependant à un grand stoliste qui pénètre à son gré dans l'intimité de la famille royale, à un favori puissant (2) qui, dans les temples d'Egypte, pouvait multiplier par autorisation royale ses images et son nom (3).

<sup>(1)</sup> Otto, Orientalia 17 (1948), 456, n. 4. — A rapprocher du désir de Senenmout de créer des symboles nouveaux dont il n'existe nul modèle dans les archives des prédécesseurs (*Urk.* IV, 406, 10-11).

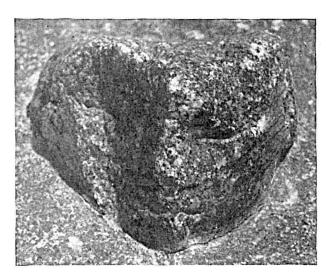
<sup>(2)</sup> Sur la carrière de Senenmout, cf. Hayes, Scepter of Egypt II, 106-113; MDIAK 15

<sup>(1957), 78-89;</sup> Lesko, JARCE 6 (1967), 113-18.

<sup>(3)</sup> Dans le seul temple de Deir el-Bahari, plus de 70 panneaux portaient l'effigie de Senenmout en vertu du décret royal smn·tw rn·f hr s³wt nbt dans tous les temples de Haute et Basse Egypte, Hayes, MDIAK 15 (1957), 80-4, fig. 3.



Statue de Senenmout du magasin « Cheikh Labib », à Karnak. Face (Photo Bellod).



 A. — Statue « Cheikh Labib ». Tête de Neferourê (Photo Bellod).



B. — Statue « Cheikh Labib ». Pilier dorsal (Photo Bellod).



C. — Statue de Senenmout Caire CGC 42115 Pilier dorsal.



Statue de Senenmout Caire CGC 42115. Face.



Statue de Senenmout Caire CGC 42115. Côté gauche.



A. — Statue de Senenmout Caire CGC 42115. Trois-quarts gauche.



B. — Trois-quarts droit.



A. - Statue de Senenmout du magasin «Karacol», à Karnak. Face.



B. - Trois-quarts gauche.